



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/840  
S/1997/246  
24 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 81 de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 21 mars 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur les pourparlers de paix intertadjiks, publié le 12 mars 1997 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 81 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint des  
Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) J. BERTELING

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur les  
pourparlers de paix intertadjiks, publiée le 12 mars 1997

L'Union européenne se félicite des résultats des derniers pourparlers qui se sont déroulés à Mashhad et à Moscou entre le Gouvernement tadjik et l'Opposition unie tadjike. Au cours de ces deux séries de pourparlers, de nets progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de l'accord de Moscou du 23 décembre 1996. Le succès du processus de paix au Tadjikistan est essentiel pour la stabilisation de l'ensemble de la région de l'Asie centrale et pour la sécurité et la prospérité de ses peuples. Aussi l'Union européenne espère-t-elle que la Commission de réconciliation nationale sera bientôt en mesure d'entamer ses travaux en vue de l'instauration d'une paix durable au Tadjikistan. Elle engage toutes les parties en présence au Tadjikistan à coopérer avec la Commission. En outre, l'Union européenne engage toutes les parties au conflit à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et d'autres organisations s'occupant de la fourniture d'aide et d'assistance au Tadjikistan et à éviter toute prise d'otages.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, l'Islande et la Norvège se rallient à la présente déclaration.

-----